Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le : 16 mars 2011 – DA Sell

POSTES ADAPTES
PERSONNEL AVEC RESTRICTIONS MEDICALES OU VA-T-ON ?

Y en n'a marre !!! Plus les membres CHSCT FORCE OUVRIERE en parlent, plus la Direction s'en fout !!!

Le problème est grave, en quelques mois des suppressions de postes aménagés :

- **4 postes aux platines**
- **2 aux servantes en moins en Sellerie**
- **4 postes UET (srike zone)**

Platines : Assistance échappement

Avant de supprimer une assistance, il faudrait en informer les membres CHSCT !!!

Messieurs les têtes pensantes, continuez comme cela, dans peu de temps, vous allez connaître le délit d'entrave au CHSCT.

De même, suite à cette suppression d'assistance, 4 personnes avec restrictions d'aptitudes vont se retrouver sans poste de travail.

Mais cela, vous vous en foutez. Votre souci à vous n'est autre que la productivité !!!

<u>Servantes Sellerie</u> :

Là aussi, 2 postes par personne avec restrictions d'aptitudes vont-être supprimés.

Mais bon, pour vous, là encore rien d'inquiétant. Il n'y avait que 2 postes adaptés en Sellerie, au moins, vous ne serez plus ennuyé avec cela !!!

Mais avez-vous pensé à l'opérateur qui après s'être sacrifié pour l'usine se retrouve dans l'incapacité d'effectuer certaines opérations et qui revient après un arrêt maladie et qu'on lui dit : « Va revoir ton médecin, on n'a pas de poste ».

Moralement, mettez-vous à sa place !!!

Par contre, lorsqu'il y a un AT tout le monde court pour rappeler l'opérateur. On lui met à disposition un taxi aller-retour domicile, travail.

On lui trouve un poste assis.

Même à fabriquer des cocottes en papier, la bizarrement on lui trouve un poste.

Vos membres CHSCT FORCE OUVRIERE en ont marre et n'hésiteront pas à faire appel à l'inspecteur du travail afin que les conditions de travail soient respectées !!!

A bon entendeur…..

FORCE OUVRIERE
LA COMPETENCE A VOTRE SERVICE